

Prise de position

AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

POURQUOI LA MIGRATION DOIT ÊTRE ORGANISÉE

La migration internationale est un fait. Pour renforcer son effet positif sur le développement des pays d'origine et de destination, il faut la réguler et l'organiser. La coopération au développement participe à cela.

Mais les causes de la fuite comme les persécutions, les conflits violents et les violations des droits humains nécessitent des solutions politiques. Elles ne peuvent pas être résolues grâce à la coopération au développement.

Helvetas exhorte donc le gouvernement et les politiques à s'engager pour une régulation et une gestion de la migration au plan international. De plus, Helvetas demande une contribution efficace à la lutte contre les causes de la fuite et des migrations forcées.

De quoi s'agit-il?

La migration est une réalité. Des gens partent à l'étranger à la recherche d'un travail régulier, pour trouver une vie digne ou échapper aux conséquences du changement climatique – vers la ville la plus proche, des pays voisins ou bien plus loin. Grâce à des envois de fonds, des investissements et le transfert de savoirs, ils peuvent lancer des impulsions de développement et contribuer à la stabilité de leurs pays d'origine. De sorte que la migration amortit aussi des effets négatifs comme la perte de personnes qualifiées. La migration exige des conditions cadre dignes et des conditions de travail équitables, ainsi que la protection des droits humains. C'est pourquoi l'ONU a élaboré le «Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulée». En parallèle, elle a lancé le «Pacte mondial pour les réfugiés». Celui-ci doit assurer aux personnes fuyant la guerre, la persécution et les violations des droits humains une meilleure protection sur place et dans leurs déplacements, réguler leur accueil et garantir leurs droits.

Le drame des réfugiés et de la migration au cours des dernières années a provoqué un débat politique et social sur l'accueil ou le refoulement. Des pays industrialisés érigent des murs contre la migration indésirable. L'Europe repousse ses frontières vers l'Afrique du Nord. La politique suisse évoque une «crise migratoire» et veut engager la contribution de la coopération au développement pour prévenir la fuite et la migration. Mais celle-ci a pour mission et objectif de soulager et de combattre sur le long terme la pauvreté et l'exclusion. De ce fait, elle peut réduire les causes particulières de la migration. Elle peut aussi contribuer à améliorer dans le Sud les conditions de la migration de main-d'œuvre. Mais elle ne peut pas empêcher la migration ou la fuite.

Pour soulager la plus grande misère, Helvetas attend du Conseil fédéral qu'il étende l'aide sur place et accorde protection à un nombre adéquat de réfugiés. De plus, par une politique de paix, de sécurité et de droits humains, qu'il contribue à renforcer la lutte contre les causes de la fuite. La migration doit en revanche être régulée et gérée, des frontières ouvertes à tous n'étant pas une solution en soi. Helvetas exige bien plus des politiques et de l'administration afin d'élaborer une politique étrangère, économique extérieure, environnementale et climatique cohérente. Dans le sens du Pacte pour la migration de l'ONU, la Suisse peut et doit par son engagement améliorer les perspectives d'une vie dans la dignité et la sécurité dans les pays d'origine et renforcer l'effet positif de la migration sur le développement «au-delà des frontières».



Auteur:

Geert van Dok

Communication politique

Geert.vanDok@helvetas.org

www.helvetas.org/exil

HELVETAS EXIGE

Helvetas appelle à une politique d'asile et migratoire fidèle à la tradition humanitaire de la Suisse, contribuant à la stabilité des pays en développement. Il en va de l'intérêt de la Suisse.

Helvetas exige donc des politiques et de l'administration les points suivants:



FUITE ET MIGRATION: APERÇU

	Fuite / Migration forcée			Migration		
	Réfugiés	Réfugiés de la violence	Déplacés internes	Déplacés environnementaux et climatiques	Migrant(e)s de la pauvreté et du travail	Migrants internes
Bref descriptif	<ul style="list-style-type: none"> Fuir les persécutions, les violations des droits humains, discrimination, torture Traversée de la frontière nationale. Droit à l'asile. 	<ul style="list-style-type: none"> Fuir la guerre, la violence, les expulsions, les nettoyages ethniques pas de persécution individuelle Traversée de frontières nationales. Pas de droit à l'asile. 	<p><i>(Internally Displaced People, IDPs)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Fuir de conflits violents dans la région d'origine, persécutions et violations des droits humains Pas de passage de la frontière nationale. 	<ul style="list-style-type: none"> En raison de la destruction de l'environnement et/ou des conséquences du changement climatique, déplacés de la région d'origine. A l'intérieur des frontières nationales ou dans une région voisine. 	<ul style="list-style-type: none"> Migration temporaire pour l'emploi («migration circulaire», «Migration pendulaire») Migration due à une détresse existentielle et à des facteurs sociaux, culturels, économiques et écologiques (pauvreté, exclusion, perspective d'une vie meilleure); le plus souvent à l'intérieur de la région. 	<ul style="list-style-type: none"> Migration dans leurs propres pays. Entre autres migration campagne – ville, migration de travail, migration due au mariage
Ampleur	<ul style="list-style-type: none"> 19.9 millions (mandat HCR) 5.4 millions de réfugiés palestiniens (mandat UNRWA) 3.1 millions de requérants d'asile 		<ul style="list-style-type: none"> 40.0 millions (mandat HCR) 	<ul style="list-style-type: none"> env. 230 millions Migration climatique : 25 millions (estimation actuelle), pronostic jusqu'en 2050: jusqu'à 200 millions 		<ul style="list-style-type: none"> 760 mio personnes (estimation prudente 2005) env. la moitié dans les agglomérations urbaines
Obligation de droit international (sélection)	<ul style="list-style-type: none"> Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) Pacte international sur les droits civils et politiques (1966) Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (1966) OIT : Conventions fondamentales (29, 87, 98, 100, 105, 111, 138, 182) et conventions pertinentes pour la migration (97*, 118*, 143*, 181*, 189) 			<ul style="list-style-type: none"> Convention sur le droit des travailleurs migrants de l'ONU (1990*) Protocole de Palerme contre le trafic d'êtres humains (2000) Protocole additionnel contre le trafic illicite des migrants (2000) <p style="text-align: right;"><i>*non signée / ratifiée par la Suisse</i></p>		
Outilss (sélection)	<ul style="list-style-type: none"> Politique étrangère Politique des «bons offices» Coopération internationale : politique de promotion de la paix, politique des droits humains (sans coopération au développement) Aide humanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> Droit international humanitaire Principe de non refoulement (base : Convention contre la torture, Convention sur les réfugiés) Non contraignant: Pacte mondial de l'ONU sur les réfugiés (HCR) 	<ul style="list-style-type: none"> Droit international humanitaire Non contraignant: Pacte mondial de l'ONU sur les réfugiés (HCR) 	<ul style="list-style-type: none"> Non contraignant: Agenda de protection de l'Initiative Nansen (aujourd'hui: Platform on Disaster Displacement) Accord de Paris sur le climat Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 	<ul style="list-style-type: none"> Non contraignant: Agenda 2030 pour le développement durable Decent Work Agenda ILO Fair Migration Agenda ILO UN-Global Compact on Safe, Orderly and Regular Migration. 	<ul style="list-style-type: none"> Non contraignant: Agenda 2030 pour le développement durable Decent Work Agenda ILO Fair Migration Agenda ILO The New Urban Agenda Habitat III

CLASSIFICATION:

MIGRATION, FUITE ET DÉVELOPPEMENT

Le narratif de politique intérieure suscite la mise en place de mesures défensives pour bloquer les «flux migratoires» et entend utiliser la coopération au développement dans ce but. En revanche, dans les instances internationales de dialogue sur la migration, la gestion de la migration et sa signification positive pour le développement sont mises en avant.



© REUTERS / Rodi Said

En 2014, des réfugiés yézidis fuient du nord de l'Irak vers la Syrie.

La migration et la fuite sont une réalité mondiale. Elles existent depuis que l'esprit de pionnier et l'espoir d'une vie meilleure – mais aussi la pauvreté et l'exploitation, les guerres, les persécutions et les répressions, les catastrophes naturelles, la pénurie des terres et la pression démographique – poussent les gens à quitter leur pays. C'est-à-dire depuis que le monde est monde. Les gens migrent à l'intérieur de leur propre pays, dans les pays limitrophes ou beaucoup plus loin.

La grande liberté de mouvement qui a accompagné la migration s'est réduite peu à peu. C'est ainsi que, depuis les années 1980, les pays de l'UE et la Suisse ne laissent plus entrer régulièrement que les ressortissants des pays européens. Les personnes très qualifiées et les milliardaires de tous les continents sont aussi les bienvenus. Par contre, les migrantes et migrants «ordinaires» d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine sont considérés comme une menace à la prospérité et à la sécurité et sont donc largement exclus de l'immigration légale.

Un droit humain à immigrer dans un autre pays n'existe que pour les réfugiés – les personnes qui, selon la Convention sur les réfugiés, sont persécutées individuellement. Les réfugiés de guerre n'entrent pas dans cette catégorie, mais ils sont protégés par le principe de non-refoulement inscrit

dans le droit international, qui interdit l'expulsion vers le pays d'origine lorsque la personne craint pour sa vie. Beaucoup de personnes à la recherche d'un emploi franchissent les frontières «irrégulièrement». La plupart demandent l'asile par la suite (sans succès), pour obtenir un permis de séjour. Pour éviter le refoulement, les gens poursuivent leur route ou se cachent et restent dans le pays illégalement. Il y a unanimité sur le fait que la situation humanitaire des réfugiés et des déplacés de guerre doit être améliorée de toute urgence, que ce soit sur place ou pendant leurs déplacements. Cependant la migration est souvent qualifiée de crise, dont les «vagues migratoires» submergeraient la Suisse. Cela vaut pour les pays non européens (environ 16'000, sans compter l'émigration). De surcroît, les effets positifs de la migration continuent à être largement ignorés.

Alors que le narratif sur le refoulement domine l'agenda politique national, on réfléchit dans les instances internationales de dialogue à la façon d'organiser la migration pour qu'elle contribue positivement à la dynamique économique et sociale – aussi bien dans les pays d'émigration que dans ceux d'immigration.

Cette prise de position fait état de l'étendue et des différentes causes de la migration, ainsi que de son potentiel pour le développement. Elle renvoie à des instruments politiques pour traiter les causes de la fuite et argumente sur l'inadaptabilité de la coopération au développement pour réduire les flux migratoires, bien qu'elle puisse y exercer une influence. Cela met en jeu le dilemme entre approches internationales de gestion de la migration et politique de rejet qui prévaut dans toute l'Europe. Pour terminer, Helvetas présente son engagement et formule des attentes vis-à-vis de la politique et de l'administration pour une politique d'asile, migratoire et de développement conforme aux droits humains : il ne s'agit pas d'ouvrir les frontières, mais de gérer la migration «au-delà des frontières» et renforcer son impact positif sur le développement.

MIGRATION INTERNATIONALE ET FUITE:

ÉTAT DES LIEUX

Un quart de milliard de personnes vit aujourd'hui hors de son pays d'origine. Les raisons de ces déplacements sont multiples: environ 90% des personnes ont migré régulièrement avec des contrats de travail, ou alors de façon irrégulière. Les autres 30 millions ont fui la guerre, la persécution ou les catastrophes naturelles.

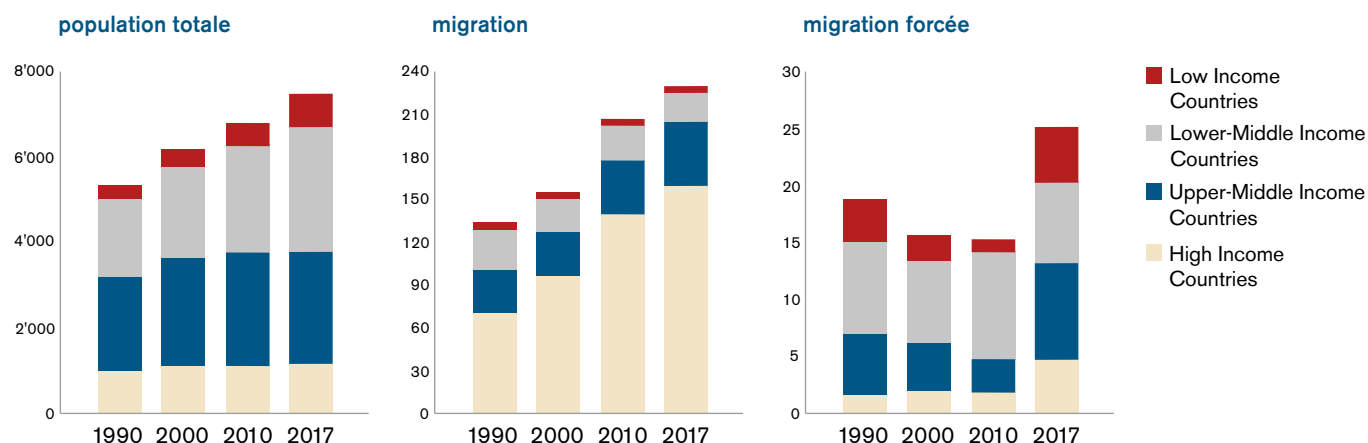
Sur les routes mondiales de la migration, on croise aussi bien des personnes persécutées individuellement que des réfugiés de guerre, des (jeunes) personnes à la recherche d'un emploi, des mineurs non accompagnés, des réfugiés environnementaux et climatiques et des victimes du trafic d'êtres humains. Faute de pouvoir immigrer légalement, toutes empruntent les mêmes voies de la fuite, le plus souvent dangereuses. Beaucoup dépendent des mêmes réseaux de passeurs. Le point le plus frappant de ces migrations mixtes est leur irrégularité, leurs différences résidant dans les facteurs amenant à la migration et la variété des besoins et des profils des personnes migrantes.

Dans les débats politiques sur l'immigration, séparer la migration de la fuite est indispensable (cf. tableau page 4). La **migration** désigne les personnes qui ont déplacé leur domicile à l'étranger, pour une durée déterminée ou indéterminée, et n'ont pas la nationalité du pays de résidence. Elles quittent leur pays pour trouver du travail (régulier ou irrégulier),

échapper à la pauvreté, aux catastrophes naturelles et aux conséquences du changement climatique, à la pénurie de terres et à la pression démographique. Il en va autrement pour la **fuite** ou la **migration forcée**, conséquences de la persécution individuelle ou collective, de conflits, de violence ou de violation des droits humains. Cette prise de position suit cette distinction autant que possible.

Les statistiques de l'ONU sur le «Migrant Stock» – soit la population étrangère d'un pays – ne distinguent ni le statut ni la raison du déplacement des migrants et incluent aussi les réfugiés. Elles montrent que, depuis des décennies, les migrantes et migrants vivent surtout dans des pays à haut revenu, alors que les personnes qui fuient les conflits et la persécution cherchent refuge dans des «pays à revenu intermédiaire». Ces derniers doivent donc supporter la principale charge économique liée à la présence des réfugiés. On observe actuellement une légère augmentation des réfugiés dans les pays à haut revenu (tableau 1).

Tableau 1: Population totale, migration et migration forcée selon la catégorie de pays 1990-2017 (nombre de personnes en millions)



Données: ONU 2017, HCR 2018. Notre présentation [pays à bas revenu / moyen-bas / moyen supérieur / haut revenu]

Migration

Au cours des 30 dernières années, le pourcentage de personnes migrantes par rapport à la population mondiale est resté constant, entre 3,0 et 3,4%. Actuellement, il s'agit de 260 millions de personnes. Trois quarts d'entre elles viennent des pays en développement. Une moitié vit dans les pays du Sud, une moitié dans les pays du Nord. La plupart d'entre elles migrent pour chercher une vie sûre et ne se laissent pas arrêter par la précarité des conditions de travail.

Un quart de la migration dans le monde se passe à l'intérieur de l'Asie. 25 millions de migrantes et migrants travaillent

dans les pays du Golfe. Elles viennent à 75% d'Asie du Sud et du Sud-Est. Parmi les 80 millions de migrantes et migrants vivant en Europe, la moitié vient d'Europe, 20 millions d'Asie, et à peine 9 millions d'Afrique – pour le plus souvent des anciennes colonies britanniques, françaises, espagnoles et italiennes. L'Amérique du Nord est, avec 56 millions, une terre d'immigration (tableau 2). Dans le monde, le taux d'immigration est passé de 1,4% pendant la période 1995–2000 à 2,9% (2005–2010), pour retomber de nouveau à 2,0% (2015–2017). Ceci correspond à une augmentation annuelle d'environ 5 millions de personnes.

Tableau 2: Migration (y compris fuite) selon les continents 2017 (en millions)

Migrant(e)s		de	À l'intérieur du continent		Hors du continent		Dont en					
Nombre	%		nombre	%	nombre	%	AS	EU	AF	NA	ALC	OC
105.7	41.0 %	Asie (AS)	63.3	24.6 %	42.2	16.4 %		20.4	1.2	17.2	0.4	3.2
61.2	23.7 %	Europe (EU)	41.1	15.9 %	20.1	7.8 %	7.1		1.0	7.6	1.3	3.1
36.3	14.1 %	Afrique (AF)	19.4	7.5 %	16.9	6.6%	4.4	9.3		2.6	0.1	0.5
4.4	1.7 %	Amérique du Nord (AN)	1.2	0.5 %	3.2	1.2 %	0.5	1.0	0.1		1.4	0.2
37.7	14.6 %	Amérique latine/Caraïbes (ALC)	6.1	2.4 %	31.6	12.2 %	0.4	4.6	0.1	26.3		0.2
1.9	0.7 %	Océanie (OC)	1.1	0.4 %	0.8	0.3 %	0.1	0.4	0.0	0.3	0.0	
10.6	4.1 %	Inconnu					3.7	1.1	3.0	2.4	0.3	0.1
257.8	100.0 %	Total	132.2	51.3 %	125.6	48.6 %	16.2	36.8	5.4	56.4	3.5	7.3

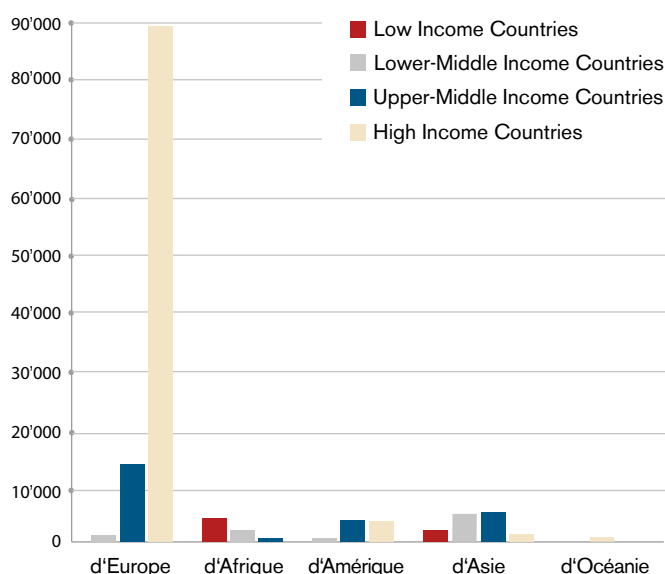
Données: ONU 2017. Notre présentation

En Suisse arrivent surtout des personnes d'Europe (2017: 77%) ou de pays à haut revenu (70%) (tableau 3). À une seule reprise, 4700 des 137'000 personnes immigrées venaient des 30 pays africains les plus pauvres, dont 3000 de la seule Erythrée.

Il n'existe pas de données fiables sur le pourcentage d'immigration irrégulière. On estime qu'au niveau international, 15 à 20% des migrantes et migrants vivent de façon irrégulière. Dans les pays industrialisés, la part de personnes immigrées en situation irrégulière est estimée entre un tiers et la moitié d'entre elles.

La migration intérieure est exclue des données sur la migration, vu que la recherche d'emploi dans son propre pays, la migration vers les villes ou la migration pour mariage sont très difficiles à appréhender. Pour 2005, l'ONU a estimé très prudemment ce nombre à 760 millions de personnes, dont la moitié vivrait dans des agglomérations urbaines.

Tableau 3: Immigration en Suisse 2017



Données: SEM 2018. Notre présentation

Migration des femmes

Les femmes et les filles représentent la moitié de la migration internationale dans le monde. Beaucoup – même bien formées – travaillent de façon invisible dans les soins et des tâches ménagères au Nord. Grâce aux transferts d'argent à leurs familles, elles assurent le gagne-pain au Sud. Beaucoup sont soumises à des conditions de travail précaires, n'ont aucun droit, sont victimes de la traite d'êtres humains ou forcées à se prostituer. Faute de pouvoir rembourser leurs créanciers, des femmes tombent dans le travail forcé. 80% des 70 millions du personnel domestique sont des femmes et des filles, dont 10 millions travaillent hors de leur pays d'origine, pour la plupart dans des pays riches. Cela rime souvent avec humiliation et soumission, voire esclavage moderne, mauvais traitements et exploitation sexuelle.

Facteurs de la migration

La migration est toujours une réaction à des changements politiques, économiques, sociaux, religieux, démographiques et écologiques. Avec en arrière-plan, un monde globalisé et une économie néolibérale creusant encore davantage les inégalités économiques et sociales et amplifiant les dégâts écologiques. Grâce aux moyens de communication modernes (Internet, téléphones portables),

les inégalités sont de plus en plus exposées au grand jour. S'y ajoute le fait que les régimes autocratiques pillant leur pays sont souvent tolérés, voire courtisés, par les pays riches, car ils servent leurs intérêts. On retiendra trois facteurs de la migration (facteurs push)

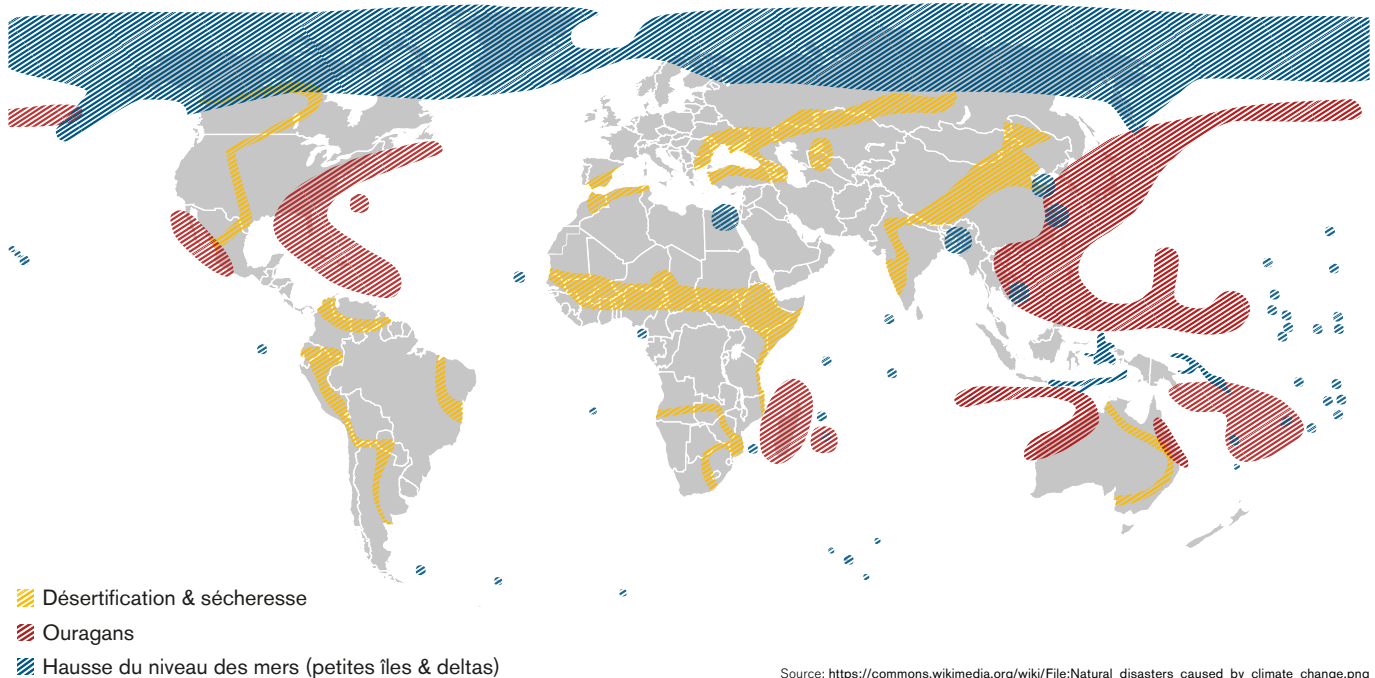
> La migration comme conséquence des inégalités mondiales et régionales

Les principaux facteurs sont **(a)** la pauvreté qui pousse les gens à migrer pour chercher un emploi, à l'intérieur de leur région, d'un pays du Sud à un pays du Sud; **(b)** la chute des prix des produits locaux, la diminution de la fertilité des sols et l'extension de l'agriculture industrielle (mot clé: accaparement des terres), qui entraînent l'exode rural vers la ville la plus proche, ou plus loin; **(c)** la division internationale du travail, qui renforce la migration de personnes qualifiées, le travail à bas coût dans les usines des multinationales et le travail agricole saisonnier; **(d)** la défamiliarisation des soins, qui entraîne une demande élevée d'employés de maison et soignants au Nord; **(e)** les attentes économiques et sociales de beaucoup de personnes auxquelles les pays peu développés ne peuvent pas répondre; **(f)** le déficit démocratique qui pousse toujours plus de personnes issues de la «classe moyenne à émigrer.



Impact du changement climatique: sécheresse en Éthiopie.

Tableau 4: Régions menacées par des catastrophes naturelles suite au changement climatique



> **La migration comme conséquence de la destruction de l'environnement et du changement climatique**

Le changement climatique et la destruction de l'environnement comme facteurs push augmentent: **(a)** des événements soudains (tempêtes, inondations) obligent les personnes affectées à se déplacer à l'intérieur du pays ou dans les régions voisines, avec la possibilité de revenir plus tard; **(b)** dans les cas de changements insidieux (sécheresse, salinisation de l'eau et des sols), les communautés essaient de s'adapter sur place – la migration est le dernier recours **(c)** l'augmentation du niveau des mers entraîne une migration irréversible vers les régions voisines, pour la plupart au Sud (tableau 4). Selon le Internal Displacement Monitoring Centre, 25 millions de personnes sont déplacées chaque année à cause de catastrophes environnementales et climatiques. Les besoins et droits des déplacés environnementaux et climatiques sont inscrits dans l'agenda de protection de l'initiative Nansen (depuis 2016: Platform on Disaster Displacement), qui exige des mesures pour renforcer la capacité de résistance sur place, les possibilités de migration, le déplacement hors des zones dangereuses et la protection des déplacés internes.

> **La migration comme conséquence des développements démographiques**

La croissance de la population, surtout en Afrique sub-saharienne, menace de devenir un facteur majeur de migration si les efforts de développement échouent: de 1 milliard actuellement, la population va doubler d'ici à 2050 – à cause de la jeunesse de la population, associée à l'augmentation de l'espérance de vie, la diminution de la mortalité des nourrissons et des taux élevés de fécondité. 40% de la population africaine a moins de 15 ans, l'âge moyen est de 19 ans. Sans investissements dans le développement durable, les jeunes vont se tourner de plus en plus vers la migration. Pour y faire face, il faut notamment de la stabilité politique, une politique économique inclusive (formation, formation professionnelle, emploi), une infrastructure publique et des services, sans oublier la protection des ressources naturelles.

Fuite et expulsion

Les gens fuient les persécutions et les violations des droits humains, la guerre, les expulsions forcées ou le nettoyage ethnique. Le HCR, l'agence onusienne responsable de la protection internationale des réfugiés, parle donc de migration forcée («forced migration»). Fin 2017, le HCR comptait 68,5 millions de déplacés dans le monde, surtout au Proche-Orient et en Afrique de l'Est: 25,4 millions de réfugiés (dont 5,4 millions de réfugiés palestiniens, enregistrés par l'UNRWA), 3,1 millions de requérants d'asile et 40 millions de déplacés internes (IDP) – un record depuis la deuxième guerre mondiale.

Réfugiés et requérants d'asile

La moitié des réfugiés et requérants d'asile sont issus de la région MENA (Proche-Orient & Afrique du Nord), un tiers environ d'Afrique sub-saharienne et 1/5 d'Asie: surtout de Syrie (6,3 millions), Afghanistan (2,6 millions), Sud-Soudan (2,4 millions), Somalie (1 million) et Myanmar (1,1 million). Les 3/4 environ viennent de pays à bas revenu et 1/4 de pays à revenu intermédiaire (tableau 5).

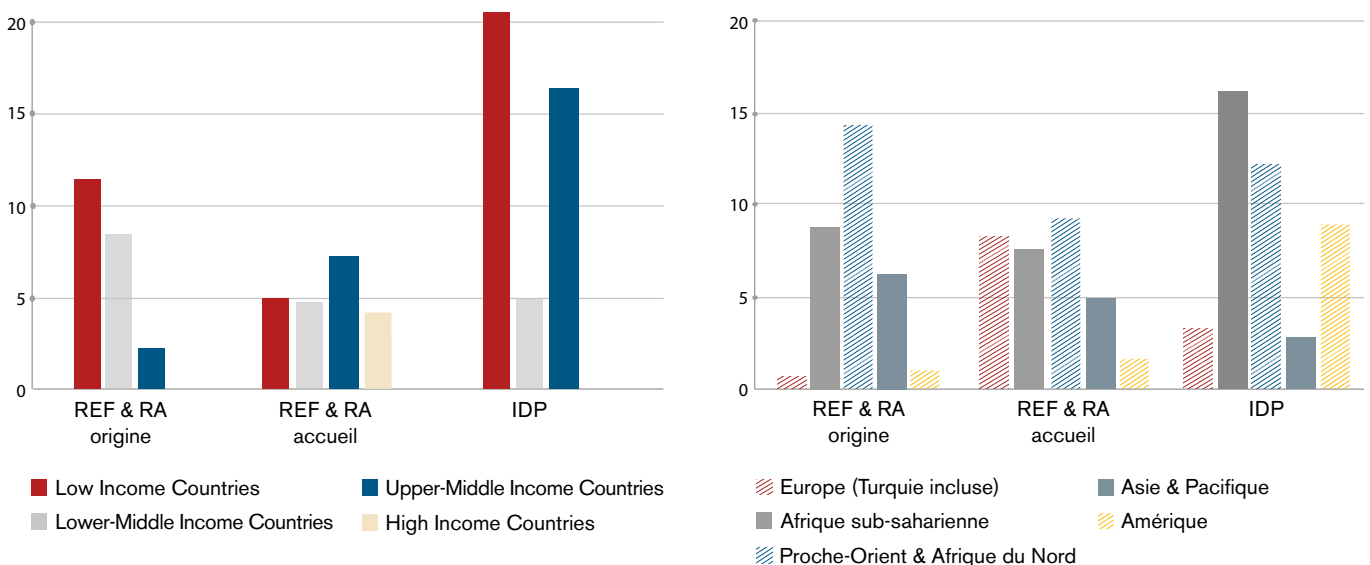
Le plus souvent, les réfugiés trouvent un abri dans la région d'origine car ils n'ont pas les moyens de fuir vers des régions éloignées: la moitié en Asie et dans la région MENA, un quart en Afrique Sub-saharienne: surtout au Pakistan (1,4 millions), Bangladesh (0,9 mio), Iran (1,0 mio), Liban (1,0 mio) et Jordanie (0,7 mio), Ouganda (1,4 mio), Ethiopie (0,9 mio)

et Soudan (0,9 mio). En Europe, fin 2017 il y avait 6,1 millions de réfugiés et 1,3 million de requérants d'asile, la plupart en Turquie (3,8 mio) et en Allemagne (1,4 mio). La Suisse comptait 93'000 réfugiés et 24'000 requérants d'asile. 3/5 des réfugiés se trouvent dans des pays à revenu intermédiaire, 1/5 dans les pays à bas et haut revenu (tableau 5).

En 2017, les pays du Sud ont pris en charge la plus grande charge d'accueil: le Liban avec 161 réfugiés pour 1000 habitants, suivi par la Jordanie (71), la Turquie (43), le Tchad et l'Ouganda (chacun environ 30). Dans la plupart des pays riches, les chiffres sont bas, sauf en Suède (24); en Autriche, Allemagne, Norvège et Suisse (chacun 11-13). Les différences sont encore plus nettes si l'on compare la charge économique: en 2017, le Sud-Soudan a accueilli un réfugié par 10'000 US-Dollar de PIB (produit intérieur brut), l'Ouganda par 20'000, le Tchad par 24'000 et la Jordanie, le Niger et le Liban par 50'000 US-Dollar. La Suisse a compté un réfugié par 7.3 mio US-Dollar PIB, moins qu'en Allemagne (3.8 mio) ou en Suède (2,2 mio), mais plus qu'en Grande-Bretagne (21.5 mio) ou en Espagne (74.8 mio).

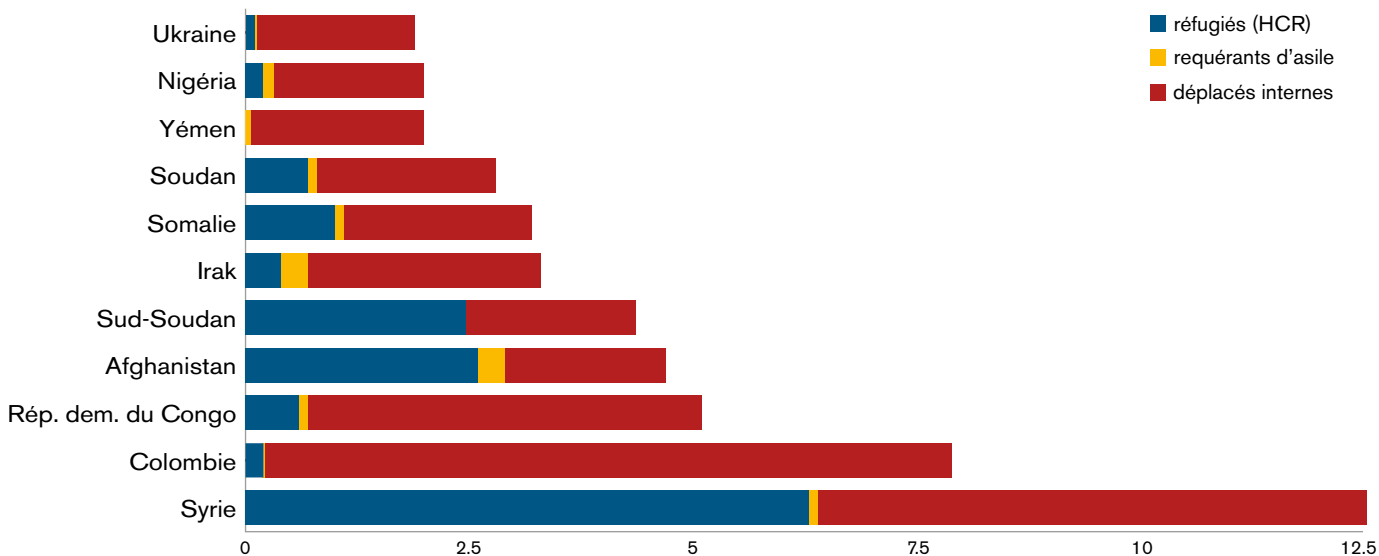
Les pays industrialisés comme la Suisse continuent donc d'être épargnés par ces charges. Dès lors, ils doivent d'autant plus soutenir matériellement les pays qui octroient l'asile aux réfugiés.

Tableau 5: Origine et accueil des réfugiés (REF), requérants d'asile (RA) et déplacés internes (IDP) 2017 (en millions) selon la catégorie de pays (gauche) et régions (droite)



Données: ONU 2017, HCR 2018. Notre présentation

Tableau 6: Nombre des migrants forcés: principaux pays de provenance 2017 (en millions)



Données: HCR 2018, Notre présentation

Déplacements intérieurs

La plupart du temps, les 40 millions de déplacés internes (Internally Displaced People, IDP) vivent dans des conditions précaires dans des camps ou des logements privés, 2/3 dans la région MENA et en Afrique sub-saharienne: en Syrie (6,2 mio), Irak (2,6), Yémen (2,0), République démocratique du Congo (4,4), Soudan (2,0), Sud-Soudan(1,9) et Nigéria (1,7). En Afghanistan et en Ukraine

sont enregistrés 1,8 millions de personnes déplacées à l'intérieur de chacun des deux pays. En Colombie, une décennie de guérilla a provoqué 7,7 millions de personnes déplacées (tableau 5).

À ce jour la guerre en Syrie a poussé 12,6 millions de personnes à fuir (tableau 6), dont la moitié d'enfants. La plupart des personnes concernées ont un besoin urgent d'aide.



© REUTERS / Khaled Ashawi

Des enfants de réfugiés syriens internes en 2016 suivent l'école dans une grotte de la région d'Idlib.

Fuite des femmes

Environ la moitié des réfugiés et déplacés internes sont des femmes. Elles fuient la persécution, la guerre, des normes qui les discriminent, la violence de genre comme les mutilations génitales féminines. Les viols systématiques entrent souvent dans la stratégie de guerre des armées.

La plupart du temps, les femmes prennent la fuite avec leurs enfants et des membres plus âgés de la famille, sans la protection des hommes qui ont été tués, faits prisonniers ou enrôlés. Sur les routes de la fuite et dans les pays d'immigration, elles sont exposées à des risques élevés. Trop souvent, les camps de réfugiés n'offrent pas la protection nécessaire contre la violence sexuelle car les responsables ne mesurent pas le problème. D'autres discriminations s'ajoutent dans les pays d'accueil, comme la disqualification de femmes qualifiées ou le fait que leur permis de séjour soit lié à celui du mari.

Causes de la fuite

Le réfugié est celui qui «est persécuté en raison de sa race, sa religion, sa nationalité, son appartenance à un groupe social déterminé ou ses convictions religieuses» (Convention sur les réfugiés, art. 1) – base du droit d'asile. On reconnaît aussi comme relevant du droit d'asile la persécution «non étatique» par des groupes privés, dans la mesure où il n'existe pas de protection efficace par le pays d'origine ou par un quasi-État (théorie de la protection). Les causes de la fuite sont les suivantes (seules les deux premières sont aussi pertinentes pour l'asile):

- > **Persécution:** les gens sont persécutés par des régimes autocratiques. Les membres de certains groupes sont marginalisés et parfois leur vie est en danger. La discrimination et la terreur sont aussi le fait d'acteurs non étatiques ou quasi-étatiques.
- > **Violation des droits humains:** les gens souffrent de la répression ou de la détention arbitraire. La liberté d'opinion est systématiquement bafouée. Les opposants, les journalistes et les personnes appartenant à d'autres ethnies, religions ou orientations sexuelles sont discriminés.

> **Guerres:** dans les guerres civiles et interétatiques et dans les régions en crise, la vie des gens est menacée, même s'ils ne sont pas obligatoirement persécutés individuellement. Souvent la violence est dirigée contre la population civile: viols – considérés comme des crimes de guerre par le droit international – exécutions, enlèvements ou recrutement forcé de jeunes hommes et même d'enfants.

> **Destruction des ressources naturelles et de l'infrastructure:**

les conflits violents provoquent des décès et des blessés, entraînent la pauvreté et la faim. Les ressources naturelles sont détruites, les emplois disparaissent, les denrées alimentaires deviennent rares et les prix augmentent. Les routes, les ponts, l'approvisionnement en électricité et en eau, les écoles et les hôpitaux sont endommagés ou détruits, les soins de santé ne sont plus garantis.

Facteurs pull d'attraction

Face aux facteurs «push» poussant à partir, il existe les facteurs «pull» attractifs d'une région de destination: les perspectives économiques, la stabilité politique et la tolérance sociale, des services publics efficaces et la sécurité juridique. De nombreux pays industrialisés et émergents ont besoin de faire venir des travailleurs peu qualifiés pour les soins à domicile et la garde des enfants. Les facteurs pull influencent la gouvernance et le déroulement de la migration et de la fuite. Les technologies modernes de l'information et la communication (TV, Internet, téléphone mobile, médias sociaux etc.) renvoient des images alléchantes des pays riches et permettent de garder le contact avec la famille. Les liaisons aériennes planétaires offrent une large mobilité.

Tant que les facteurs «push» sont à l'œuvre, les gens sont poussés vers la fuite ou la migration. Limiter les facteurs pull n'empêche rien. Pourtant la politique migratoire actuelle de l'Europe est marquée par une course à la dissuasion en matière d'immigration indésirable: par une dégradation du statut, des restrictions d'emploi et des limitations dans le système social.

SIGNIFICATION DE LA MIGRATION

POUR LE DÉVELOPPEMENT

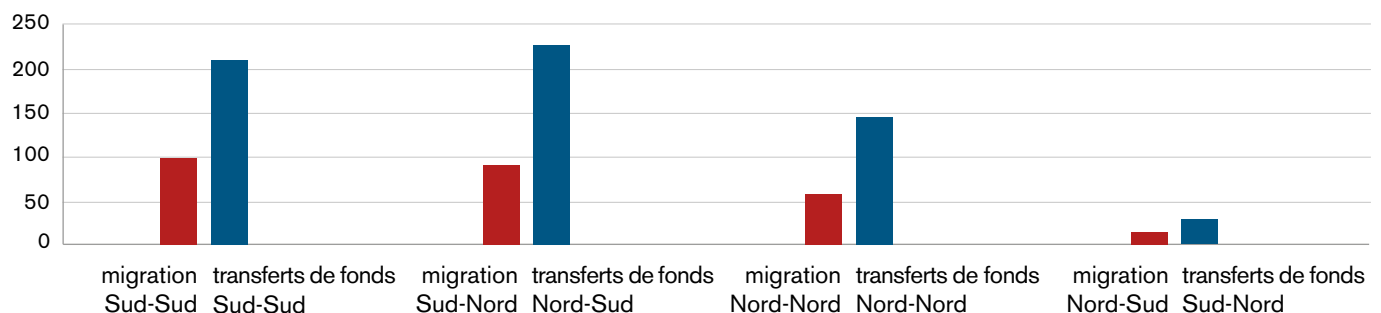
Pour que la migration contribue à une croissance inclusive et au développement durable des pays pauvres, elle doit s'inscrire dans le respect des droits humains et de la dignité. Il faut donc réguler et organiser la migration internationale.

La migration a longtemps été considérée comme un obstacle au développement des pays pauvres car les personnes migrantes bien formées laissent des vides de compétences dans leur pays («Brain-Drain ou fuite des cerveaux»). C'est toujours le cas, surtout dans les pays les moins développés. Mais que la migration peut aussi contribuer au développement des pays d'origine et de destination n'est plus contesté aujourd'hui. Pour beaucoup de pays frappés par la pauvreté, les contributions de la migration sont d'une importance économique capitale.

> **Émigration.** Quand les migrantes et migrants travaillent dans des conditions dignes («decent work») et peuvent améliorer leur qualification professionnelle, leurs statut social et niveau de vie, ils pourront contribuer au développement (local) s'ils reviennent dans leur pays. Mais des conditions de travail dignes ne vont absolument pas de soi, comme le rappelle l'Organisation internationale du travail (OIT). L'émigration représente aussi une chance de diminuer le sous-emploi dans le pays d'origine. Grâce à des offres ciblées de formation professionnelle par la coopération au développement, les femmes et hommes restés sur place pourraient combler les lacunes du marché du travail.

> **Transferts de fonds des migrants.** En 2017, selon la Banque mondiale, les transferts de fonds des migrants représentaient 613 milliards US-Dollar (tableau 7), provenant surtout des travailleuses et travailleurs migrants, et aussi des réfugiés. Trois quarts des transferts de fonds, à savoir environ 466 milliards US-Dollar, sont allés vers les pays plus pauvres – c'est trois fois plus que les montants annuels de l'aide publique au développement (APD) des 35 pays de l'OCDE (146 milliards US-Dollar). Au Kirghizistan, Tadjikistan, Népal et en Haïti, les transferts de fonds correspondaient en 2017 à un tiers du PIB. De nombreux pays pauvres encouragent donc la migration. Les transferts de fonds servent en priorité à assurer l'existence des personnes restées sur place, mais contribuent aussi au développement (local). Les familles peuvent investir dans l'éducation et les petites entreprises, les femmes rurales peuvent renforcer leur autonomie. Mais les coûts de transaction élevés (7% en moyenne) exigent l'utilisation de canaux informels, ce qui limite le développement des marchés financiers locaux et leur utilisation par les ménages privés. L'Agenda 2030 de l'ONU veut donc réduire drastiquement les coûts de transaction.

Tableau 7: Migration (en millions) et transferts de fonds (en milliards USD) à l'intérieur et entre le «Sud» et le «Nord»



Données: UN 2017, KNOMAD 2017, Notre présentation

> **Remigration et transfert de savoir.** Jusqu'à présent la remigration a été peu utilisée comme ressource de développement. Pour que les personnes émigrées soient prêtes à rentrer au pays, à investir leur capital dans des activités génératrices de revenu, certaines conditions cadre sont nécessaires: État de droit, réduction des obstacles financiers, infrastructure publique efficace (éducation, santé, administration), promotion de la sécurité publique et sociale. Les pays à revenu intermédiaire comme les Philippines, la Tunisie ou l'Afrique du Sud essaient avec succès de motiver leur diaspora à retransférer leur savoir («brain-gain»). Mais dans le cas des pays les moins développés, ce n'est souvent pas le cas.

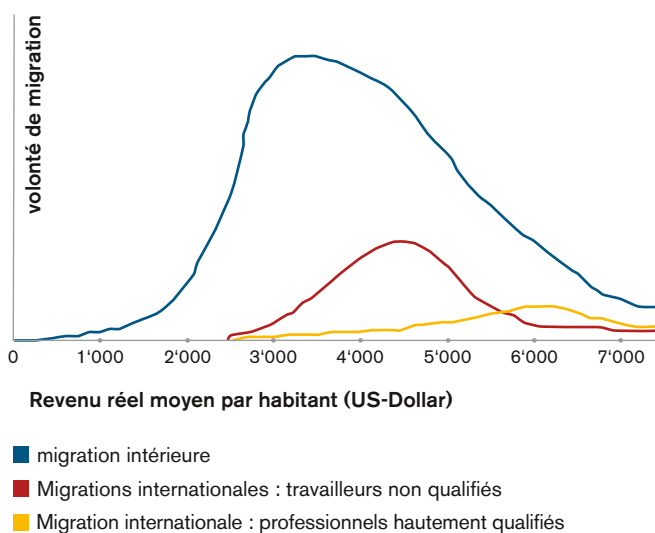
> **Immigration.** Les pays d'accueil profitent aussi des contributions des migrantes et migrants: de leur travail et savoir professionnel, de leurs contributions fiscales et sociales, d'impulsions sociales et culturelles, de l'innovation et du réseautage international. Mais une politique d'intégration sérieuse pour cela. Souvent les restrictions à l'emploi, la discrimination dans le statut de résidence et les obstacles dans l'accès aux services, ainsi que la formation et la formation continue, minent ce potentiel. L'expérience montre qu'à travers la volonté politique dans les pays d'accueil et de départ, les processus d'intégration peuvent être nettement améliorés, optimisant ainsi la contribution de la migration au développement aux deux bouts du processus.

Le hump migratoire

Dans le débat scientifique on s'accorde à dire que, dans un premier temps, le développement socio-économique favorise la migration plutôt que de la réduire. La thèse du «hump migratoire» affirme que si un pays en développement pauvre atteint le statut de «Lower Middle Income Country» (environ. 1 000 US-Dollar PIB par habitant et par an), la migration intérieure vers les villes augmente en premier, puis la migration de travailleurs peu qualifiés, et enfin l'émigration d'experts. Si le pays se développe vers un «Upper Middle Income Country» (ca. 4 000 US-Dollar), la migration diminue peu à peu. A partir de 7 000 US-Dollar, la migration diminue drastiquement (tableau 8).

Mais les processus migratoires sont plus complexes que la thèse de Hump le laisse à penser. D'autres facteurs jouent un rôle dans l'augmentation et la diminution de la migration, par ex. l'augmentation démographique, le changement structurel du secteur agricole, les relations politiques, la hausse des inégalités. Il serait faux d'affirmer par exemple qu'une plus forte croissance en Afrique sub-saharienne pousserait forcément plus de gens à migrer (irrégulièrement) vers l'Europe. Un développement durable réussi et une bonne gouvernance, que la coopération au développement cherche aussi à favoriser, peuvent freiner la migration.

Tableau 8: Le hump migratoire



Source: Foraus 2012

Les causes de la fuite ne peuvent être gérées qu'avec une politique des affaires étrangères solidaire et cohérente. La Suisse a différents outils à disposition, qui vont de la politique économique extérieure à la politique de la paix et des droits humains. La Suisse a été engagée sur le long terme et de façon conséquente, la coopération au développement a pu diminuer certains flux migratoires et assurer un revenu sur place. Mais elle ne peut absolument pas empêcher la migration.

Les différentes raisons de la migration et de la fuite montrent clairement que le narratif politique sur l'existence d'une «crise migratoire» majeure en Suisse et le levier de la coopération au développement pour l'arrêter ne suffisent pas. Les statistiques migratoires des 15 dernières années montrent que la plupart des migrantes et migrants viennent d'Europe. En 2017 cela représentait 77% des 137'000 personnes. La migration en provenance des 47 pays les plus pauvres est marginale: en 2017 il s'agissait de 7'000 personnes, dont 2/3 venant d'Erythrée et de Syrie.

Les statistiques de l'asile des dernières décennies montrent que la plupart des requérants d'asile sont issus de pays marqués par la guerre, les violations des droits humains et un État de droit fragile. Rien n'a changé à ce jour. Même si souvent il n'existe pas de persécution individuelle relevant de l'asile, on ne peut pas évoquer un «abus de l'asile»:

- > 18'000 demandes d'asile ont été déposées en 2017. Parmi les 20 pays d'origine de la plupart des requérants (84% de toutes les demandes), sept étaient marqués par des conflits violents et douze par des crises d'une violence limitée.
- > Depuis 2006, les demandes émanant des dix pays les plus importants représentent entre 40 – 75% de toutes les demandes: Erythrée, Syrie, Afghanistan, Turquie, Somalie, Sri Lanka, Guinée, Nigéria, Géorgie et Irak – des pays marqués par la guerre, la violence, les violations des droits humains, l'instabilité politique ou la fragilité.
- > Notre évaluation des 720'000 demandes d'asile déposées en Suisse entre 1987-2017 a montré que plus de la moitié provenaient de pays en conflit ou en guerre et un quart de pays autocratiques ou très fragiles.

Travailler sur les causes de la fuite

Il faut une politique étrangère cohérente pour mettre en œuvre le mandat constitutionnel stipulant que la Confédération «contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles» (Art. 54.2). Pour ce faire, le Conseil fédéral doit utiliser davantage les outils politiques adéquats.

- > Le point central est une conception de la **politique économique extérieure** qui favorise le développement par des accords de libre-échange conformes aux droits humains, des standards sociaux et environnementaux dans les accords d'investissement, des prescriptions pour les importations de nourriture et de fourrage qui renforcent la sécurité alimentaire dans les pays en développement, la lutte contre les flux financiers illicites et un régime fiscal équitable.



Causes de la fuite: violence et répression contre des manifestants.



Le camp de Kutupalong-Balukhali au Bangladesh accueille des réfugiés Rohingyas.

© HELVETAS / Patrick Rohr



Formation professionnelle rurale au Bénin: apprentissage achevé.

© HELVETAS / Flurina Rothberger

- > Une **politique internationale de promotion de la paix** améliore la situation des pays frappés par la guerre et la violence. La Suisse peut, avec ses «bons offices» et savoir-faire dans la médiation, amener à la table des négociations des parties en conflit. Son engagement en faveur de la politique de paix contribue déjà aujourd'hui à désamorcer les situations conflictuelles dans certains endroits.
- > Pour la **transformation des systèmes fragiles**, le «New Deal pour un engagement dans les États fragiles» constitue depuis 2011 un agenda d'action international. La Suisse peut renforcer le New Deal avec ses cinq «objectifs de création de la paix et de l'État» et s'engager pour une participation de la société civile.
- > Pour mettre en œuvre une **bonne gouvernance**, la Suisse peut utiliser comme levier ses relations diplomatiques et économiques avec les dirigeants de pays autocratiques pour lutter contre la corruption et travailler sur le respect des droits humains, l'application de l'État de droit et l'obligation de protéger les populations propres.
- > Pour alléger la souffrance des déplacés, il faut une **aide humanitaire globale** pour protéger les personnes de la violence, leur assurer un logement temporaire et par la suite créer des conditions de développement à travers le travail de reconstruction – ce qui peut à son tour réduire les facteurs push. La Suisse doit étendre son aide, qui manifeste sa solidarité et sa tradition humanitaire.

Créer des perspectives

Pour améliorer les perspectives sur place et diminuer certains flux migratoires, il faut aussi un engagement renforcé de la Suisse dans:

- > **La coopération au développement:** son mandat est de combattre la pauvreté et l'exclusion et créer des perspectives sur place – avec des programmes à long terme de création d'emplois et promotion du secteur privé, d'éducation et de formation professionnelle, de promotion de la santé et d'approvisionnement en eau; de renforcement des droits humains, de promotion de la démocratie et de la paix ou encore d'adaptation aux conséquences du changement climatique. La coopération au développement contribue ainsi à créer des conditions socio-économiques susceptibles de réduire les causes de la migration.
- > **Politique climatique:** seul un soutien ambitieux à l'Accord de Paris peut contribuer à freiner les conséquences du changement climatique et donc la migration climatique. C'est aussi dans l'intérêt de la Suisse. Elle doit donc progresser dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le renforcement du financement des mesures d'adaptation dans les pays pauvres – avec des moyens nouveaux et additionnels.

POLITIQUE MIGRATOIRE EXTÉRIEURE

La politique migratoire extérieure du Conseil fédéral oscille entre discussion internationale sur l'importance de la migration pour le développement et pression intérieure pour repousser la migration non désirée. La Suisse est aussi confrontée à la politique migratoire inhumaine de l'UE.

Le mandat du parlement, qui est de «relier stratégiquement» la coopération internationale et la politique migratoire pour s'attaquer aux causes des conflits et de la migration, oblige le Conseil fédéral à faire le grand écart entre une conception de la migration pro-développement et une prévention de la migration pour des raisons de politique intérieure. Ce qui explique les contradictions de l'orientation de la politique migratoire extérieure.

Deux pactes internationaux

La Suisse participe activement au **dialogue migratoire** international dans le cadre du Forum Mondial pour la Migration et le Développement (FFMD) et d'autres plateformes de dialogue. On y cherche des solutions reposant sur une responsabilité commune et partagée de tous les pays et visant une liberté de mouvement la plus grande possible, qui tienne compte de l'importance de la migration pour le développement. Le résultat est le «Global Compact on Safe, Orderly and Regular Migration» (GCM), qui sera adopté en décembre 2018 par l'Assemblée générale de l'ONU. Le GCM vise à garantir la sécurité, créer des conditions décentes de transit, travail et intégration et régler les questions de statut et de retour, mais il ne s'attaque pas aux causes de l'inégalité mondiale. Dès le début, la Suisse a contribué activement au Pacte mondial sur les migrations.

Le paragraphe 4 du Pacte stipule que: «Les réfugiés et les migrants jouissent des mêmes droits humains et libertés fondamentales [...], mais ils représentent des groupes différents, réglés par des conditions cadre juridiques séparées. Seuls les réfugiés ont droit à une protection spécifique au sens du droit international des réfugiés. Ce Pacte mondial [...] établit un cadre coopératif pour la migration dans toutes ses dimensions.»



Des migrants de Somalie dans une prison en Libye.

En parallèle, l'ONU a lancé en 2016, sous les auspices du HCR, le «Global Compact on Refugees» (GCR), pour élaborer des solutions à l'augmentation de la migration forcée, qui se passe souvent dans des conditions inhumaines. Ce pacte vise à renforcer l'autonomie des réfugiés, soulager la pression sur les pays d'accueil, élargir l'accès aux pays tiers et soutenir les conditions pour un retour dans la sécurité et la dignité. Le but est d'atteindre une répartition prévisible et équitable du fardeau et de la responsabilité entre les États et les autres acteurs. La séparation en deux pactes est parfois critiquée vu le mélange de facto de mouvements migratoires et de réfugiés, mais elle se justifie en raison des différentes causes et obligations internationales.

Les **besoins des déplacés environnementaux et climatiques** sont trop peu pris en compte par les deux pactes. Certes le besoin de stratégies d'adaptation aux catastrophes naturelles, aux effets négatifs du changement climatique et aux atteintes à l'environnement est reconnu, mais la responsabilité est renvoyée aux pays d'origine.

Politique de rejet de la migration

La politique de rejet de la migration de nombreux pays industrialisés est à l'opposé de ces initiatives de l'ONU. Des programmes européens comme le **processus de Khartoum** (depuis 2014), auquel la Suisse participe aussi, visent à empêcher la migration irrégulière de l'Afrique vers l'Europe en renforçant la gestion des frontières sur place – en collaboration avec des chefs d'Etat africains, dont des despotes eux-mêmes responsables d'exil et de migration. Conséquence: des conditions inhumaines dans les camps de rétention en Libye, le travail forcé, les viols, la torture et la traite d'êtres humains. Cette politique de rejet se reflète aussi dans l'**Agenda européen en matière de migration** de l'UE de mai 2015.

Le nombre de réfugiés en Europe a diminué drastiquement depuis 2017, suite à une politique inhumaine de refus et des changements survenus dans les zones de conflit et sur les routes de la migration. Cela n'empêche pas l'UE d'aller encore plus loin, d'étendre la forteresse Europe, renforcer l'agence Frontex de protection des frontières et repousser celles-ci vers l'Afrique du Nord. Il est question de créer des «centres de débarquement» en Libye, Tunisie, au Tchad et Niger pour examiner les demandes d'asile des personnes interceptées en Méditerranée, et si nécessaire créer des camps fermés en Europe. Ceux qui obtiennent l'asile peuvent entrer dans l'UE, les autres doivent rester en Afrique. Or cette politique ne va pas arrêter la migration, mais simplement la déplacer; elle ne va pas démanteler les réseaux de passeurs, mais augmenter la souffrance des personnes concernées. Rien ne va empêcher les gens de partir s'ils n'ont pas de perspectives dans leur pays.

La Suisse mise aussi sur les **partenariats migratoires, les accords de réadmission, l'aide au retour** et la «**protection in the region**» pour diminuer autant que possible les immigrations non désirées et organiser efficacement les retours. Les partenariats migratoires sont censés «développer des solutions communes [...] et mieux utiliser le potentiel de la migration». Mais les six partenariats migratoires conclus entre 2009 et 2018 portent surtout sur la prévention de la migration irrégulière, la réadmission et l'aide à la réinsertion, la protection des frontières, le renforcement



© REUTERS / Aikis Konstantinidis

Enfants dans le camp de réfugiés de Moria, à Lesbos.

des autorités migratoires et la lutte contre le trafic d'êtres humains. Les gouvernements des pays accepteraient probablement les réadmissions si la Suisse leur accordait en contrepartie des contingents limités de places de travail et de formation. Mais cela ne reflète pas la majorité politique intérieure pour l'instant.

En même temps, la Suisse poursuit des objectifs humanitaires et voudrait respecter les droits et besoins des migrantes et migrants hors de ses frontières. Mais les offices fédéraux compétents présentent les objectifs de politique migratoire extérieure différemment – il n'y a pas un «Whole-of-Government-Approach» cohérent dans le sens de la tradition humanitaire.

TRAVERSER LES FRONTIÈRES: HELVETAS À PROPOS

DE MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT

Sur la base de son expérience de projets, Helvetas connaît l'importance de la migration pour le développement.

Dès lors, elle soutient dans son travail une gouvernance juste de la migration des travailleurs au Sud. En parallèle, Helvetas exige des politiciens et de l'administration une politique migratoire digne et un renforcement de la lutte contre les causes de l'exil.

Programme sur la migration des travailleurs au Sud

Avec son engagement en faveur du genre et de la justice sociale et ses domaines de travail à long terme comme la formation professionnelle, l'économie durable, l'environnement et le changement climatique, Helvetas contribue à créer des perspectives locales aidant à réduire la migration locale future. Dans son travail, Helvetas s'intéresse aussi à la migration des travailleurs «Sud-Sud», en la reliant à ses domaines d'engagement cités. Les programmes d'Helvetas au Sri Lanka, Népal ou Bénin renforcent les droits des migrantes et migrants, diminuent les risques et

les coûts et renforcent les retombées de la migration des travailleurs sur le développement local – avec une attention particulière à la protection des droits humains, l'impact du transfert de fonds sur le développement et la création des compétences et qualifications, pendant et après la migration. Les programmes – soutenus financièrement par la Direction du développement et de la coopération – contribuent à la stabilité sociale et économique, qui est dans l'intérêt de la Suisse. Helvetas s'engage aussi de plus en plus dans l'aide humanitaire pour les réfugiés, notamment dans les camps des réfugiés Rohingya au Bangladesh, où elle aménage des toilettes et des cuisines communautaires avec du biogaz.

Exemple au Sri Lanka: la plupart des migrantes et migrants travaillent dans les pays du Golfe et en Asie du Sud-Est. L'exploitation des personnes y est courante et il peu de lois les protègent. La situation des membres des familles restés à la maison est difficile, notamment quand ce sont les femmes qui émigrent. Avec des acteurs locaux étatiques et de la société civile, Helvetas s'engage dans les différentes étapes de la migration: avant la décision, dans la préparation du départ, pendant l'absence et au retour. Les candidats au départ sont informés de ce qui les attend et des risques encourus. Ceux qui décident en toute connaissance de cause de partir chercher du travail sont préparés à leur nouvelle situation professionnelle et personnelle. Ils sont informés sur leurs droits et sur les services à contacter en cas de mauvais traitements et de violences faites aux femmes. Des cours de perfectionnement permettent l'accès à des emplois mieux rémunérés. Ceux qui reviennent reçoivent un soutien psychologique ou un accompagnement juridique. Les familles qui restent sont conseillées sur la façon d'investir les fonds transférés de façon productive, par exemple dans une petite entrepri-

se. Cela facilite le retour des migrantes et migrants après quelques années. En parallèle, Helvetas suscite avec ses partenaires, aux niveaux local et national, des discussions publiques sur les questions de la migration.



Collaboratrices d'un bureau d'information pour migrantes.



© HELVETAS / Simon B. Opladen

L'aide au développement crée des perspectives: commerçant de produits vétérinaires avec son fils étudiant en soins vétérinaires, dans l'extrême-ouest du Népal.

Position d'Helvetas sur la migration et le développement

En complément de son travail de projet, Helvetas s'engage dans les instances de dialogue sur la politique de la migration, dans les Civil Society Days du FFMD, la discussion sur le Pacte mondial sur la migration et la codirection de la «Swiss Civil Society Platform on Migration and Development» où des organisations de la diaspora, de la migration et du développement travaillent sur le lien entre migration et développement. Helvetas y représente les positions suivantes:

Alors que la Suisse s'engage pour une économie mondiale où les marchandises, le capital et les services bénéficient d'une mobilité illimitée – à laquelle elle doit une bonne partie de sa prospérité – elle rejette une «liberté de mouvement mondiale» des personnes, car cela dépasserait sa capacité d'accueil. Pour Helvetas, l'ouverture des frontières n'est pas non plus une solution, mais elle critique le régime restrictif d'immigration et de séjour de la Suisse, qui fait tout pour empêcher la migration régulière issue des pays en développement. La Suisse doit plutôt concevoir sa politique dans l'optique que la migration contribue davantage à la croissance et au développement. En font aussi partie des contingents relativement réduits et limités dans le temps

pour la formation professionnelle. La Suisse doit aussi investir dans un développement durable qui améliore les conditions de vie et d'emploi dans les pays en développement. Dans son propre intérêt: celles et ceux qui ne voient pas d'avenir ou qui émigrent par nécessité ne se laisseront pas arrêter si leur pays ne leur offre pas de perspectives.

Position d'Helvetas sur la migration forcée

La Suisse doit appliquer le droit d'asile sur la base de la Convention sur les réfugiés, de façon transparente et généreuse. Elle doit aussi renforcer politiquement et matériellement l'HCR car l'étendue de la crise humanitaire dépasse désormais largement ses propres moyens. En parallèle, la Suisse doit travailler davantage sur les causes de la fuite, au niveau bilatéral et dans le cadre de la communauté internationale. Elle dispose pour cela des outils de politique extérieure mentionnés que sont la politique économique extérieure, la politique de paix et la politique des droits humains. Mais la coopération au développement ne peut pas gérer et réduire les causes de l'exil. Elle sert à lutter contre la pauvreté et l'exclusion, à créer des perspectives sur place et peut aussi contribuer, par la promotion de la stabilité et d'une meilleure gouvernance, à réduire le risque de conflits sociaux et violents.

Revendications vis-à-vis du Conseil fédéral, de l'administration et du Parlement

Helvetas appelle les politiques et l'administration à un engagement crédible et solide en matière de politique du développement et migratoire. Tous les domaines politiques doivent s'orienter de façon cohérente vers «l'Agenda 2030 pour le développement durable», dans le but de façonner le cadre de la migration existante de façon digne et porteuse de développement. Par le biais d'une politique étrangère

cohérente et d'une coopération au développement à long terme, la Suisse doit contribuer à améliorer les conditions de vie et d'emploi des personnes dans les pays en développement pour offrir des perspectives localement. Elle doit de même s'attaquer davantage aux causes de la fuite. Pour donner plus de poids à cet appel, Helvetas adresse les requêtes suivantes au gouvernement et au Parlement:

Sur la sécurité humaine

1. Respecter la dignité et les droits de tous les réfugiés, migrants et requérants d'asile.

Les principes d'égalité de la dignité et des droits de tous les êtres humains, inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, doivent rester intangibles dans la conception de la politique suisse d'asile et de migration. Ceci nécessite des discussions de politique migratoire, sur les réfugiés et l'asile, hors de tout populisme et polémique.

2. Assurer une protection illimitée aux personnes en situation de détresse et étendre l'aide humanitaire.

La Suisse doit octroyer des moyens additionnels à son aide humanitaire sur place et le long des routes de la fuite et la migration. La sécurité des structures d'accueil et des routes de migration mixte doit être prioritaire, ainsi que la protection des personnes démunies pour qu'elles ne deviennent pas victimes de mauvais traitement et d'exploitation. Pour ce faire, le Conseil fédéral doit accorder une attention particulière à la protection des femmes et des filles. Les moyens alloués à la reconstruction dans les phases suivant des situations de guerre doivent être nettement augmentés pour prévenir la migration. Mais pas en puisant dans le budget de la coopération au développement.



Protection insuffisante contre l'abus et l'exploitation: dans un camp de réfugiés à Benghazi, Libye.

Sur la migration forcée / la fuite

3. Renforcer la gestion des conflits et des contextes fragiles comme objectif de politique étrangère.

Le Conseil fédéral doit engager davantage les «bons offices» de la Suisse dans les négociations entre parties en conflit. Avec son travail sur les droits humains et la paix, il peut contribuer à transformer les conflits et à dépasser la fragilité. L'exportation d'armement dans les pays en situation de guerre civile ne doit pas être autorisée. Le Conseil fédéral est exhorté à renforcer la lutte contre la corruption et exiger le respect des principes de bonne gouvernance, en priorité vis-à-vis de potentats autocratiques dans des États fragiles.



Un abri de fortune pour des réfugiés internes en Colombie.

Sur la migration

4. Poursuivre la lutte contre la pauvreté et l'exclusion par la coopération au développement et créer des perspectives.

Le mandat fondamental de la coopération au développement inscrit dans la loi, qui est de lutter contre la pauvreté et l'exclusion et créer des perspectives locales pour les personnes pauvres et défavorisées, est plus actuel que jamais. Il faut aussi mettre l'accent sur la formation professionnelle et la création d'emplois. Cet engagement doit être renforcé par des moyens additionnels. Pour rester efficace, la coopération au développement ne doit pas être assujettie à des objectifs de politique nationale migratoire et d'asile.

5. Augmenter clairement les efforts en matière de la politique climatique.

La Suisse a la responsabilité de mettre en œuvre sans délai et de façon ambitieuse l'Accord de Paris sur le climat, aussi bien pour limiter le réchauffement climatique que pour renforcer les mesures d'adaptation en faveur des communautés pauvres et vulnérables dans les pays en développement – ce qui doit contribuer à limiter leur migration. Il faut donc une loi stricte sur le CO₂, ainsi que des «moyens nouveaux et additionnels» qui ne soient pas puisés dans les crédits de la coopération au développement. En parallèle, le Conseil fédéral doit s'engager pour que la politique migratoire internationale tienne de plus en plus compte de la migration climatique.



Effets du changement climatique au Bangladesh: un réservoir d'eau de pluie pris dans une inondation.

Sur la politique migratoire extérieure

6. Contribuer à une régulation internationale équitable de la migration.

Le Conseil fédéral doit s'engager pour une mise en œuvre correcte des deux nouveaux pactes mondiaux de l'ONU sur la migration et les réfugiés. Il doit saisir l'occasion de mener une discussion ouverte de politique intérieure sur la signification de la migration pour le développement, la fuite et ses causes, la protection, la dignité et les droits dans la migration (indépendamment du statut), de même que sur la lutte contre les causes et le rôle de la coopération internationale.

7. Élaborer une politique migratoire extérieure conformément aux droits humains.

Helvetas réclame de la Suisse qu'elle mette la dignité et les droits des migrantes et migrants au centre de sa politique migratoire extérieure – avec une attention particulière portée à la précarité de la situation aux «frontières extérieures de l'UE» en Afrique du Nord. Elle doit mettre sur pied des partenariats migratoires justes et promoteurs de développement, qui tiennent compte des intérêts des personnes migrantes et de leur sécurité juridique.



Créer des perspectives: apprentissage en menuiserie à Bahir Dar, Éthiopie.

Sur la politique d'immigration

8. Concevoir une politique d'immigration et d'intégration orientée vers l'avenir et les besoins.

Sachant l'importance économique de l'immigration pour la Suisse, le Conseil fédéral est exhorté à proposer une politique migratoire orientée vers les besoins et l'avenir, dans le but d'atteindre une large égalité sociale de toute la population en matière de droits et de devoirs. Sont nécessaires en cela des mesures d'intégration efficaces (l'apprentissage de la langue, la reconnaissance des qualifications professionnelles, le respect réciproque de la dignité et des valeurs). Il faut aussi faciliter la possibilité d'une immigration limitée dans le temps et contingentée provenant d'au-delà des frontières de l'Europe, pour travailler ou se former. Ceci exige aussi le transfert de savoir-faire pour répondre au problème de la fuite des cerveaux. Pour cela, le Conseil fédéral doit souligner, dans l'opinion publique, l'importance de l'immigration pour l'économie et la société.



Créer des perspectives: petite réfugiée syrienne dans un jardin d'enfants du canton de Zurich.



HELNETAS Swiss Intercooperation

Weinbergstrasse 22a, CH-8021 Zürich

Téléphone: +41 (0)44 368 65 00, Fax: +41 (0)44 368 65 80
info@helvetas.org

Siège de Berne

Maulbeerstrasse 10, CH-3001 Bern

Téléphone: +41 (0)31 385 10 10, Fax +41 (0)31 385 10 09
info@helvetas.org

Impressum

Éditeur: HELNETAS Swiss Intercooperation

Adopté par le comité central le 7 septembre 2018.

Auteur: Geert van Dok

Rédaction: Rebecca Vermot

Traduction française: Isolda Agazzi

Correction: Catherine Rollandin, Frédéric Baldini

Iconographie: Andrea Peterhans

Graphisme et Mise en page: Jolanda Suter

Impression: Künzle Druck AG, Zurich

Papier: Cyclus Offset Recycling

Bureau Suisse romande

Chemin de Balexert 7-9, CH-1219 Châteline

Téléphone: +41 (0)21 804 58 00, Fax: +41 (0)21 804 58 01
romandie@helvetas.org

Ufficio Svizzera italiana

Via San Gottardo 67, CH-6828 Balerna

Téléphone: +41 (0)91 820 09 00, Fax+41 (0)91 820 09 01
svizzeraitaliana@helvetas.org

www.helvetas.org

Les prises de position d'Helvetas s'adressent aux politiciens, à l'administration et à la société civile suisse. Helvetas y aborde des questions de politique de développement et s'exprime sur les débats et l'action politique de la Suisse.